

COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2019

Convocation du : 21/05/2019

PRESENTS : D. Gasc, C. Babot, I. Caubet, T. Chebelin, B. Gelis, B. Moratona, C. Moratona, D. Ralière, V. Sarthou,

ABSENTS/EXCUSES : JP Combret, P. Deliège, F. Moure, N.Sans F. Vennel

Ordre du jour :

- Délibération sur le prix de vente de la maison des Saules
- Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive
- Autorisation pour la signature d'une convention avec le Centre de Gestion pour la mise en place « Régime Indemnitaire en Fonction des Sujétions Expertises et de l'Engagement Professionnel »
- Délibération Modificative sur le tableau des subventions communales
- Questions diverses

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du Conseil municipal du 20 mai 2019, il a été reporté ce jour.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 12 avril 2019 à l'unanimité des présents.

- **Délibération sur le prix de vente de la maison des Saules**

Monsieur le maire explique que le notaire de l'acquéreur des Saules souhaite que la délibération de la vente soit plus précise et indique le prix de vente et les noms et prénoms des acquéreurs et leur domicile actuel.

Le montant de la vente est de 185 000 € net vendeur. Le sous-seing privé qui sera signé rapidement.

Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

- **Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive**

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'un « découvert » autorisé qui représente 1 mois de budget, au titre d'un confort que nous n'utilisons pas et qui s'échoit en juillet. Nous attendons de la Caisse d'Epargne les conditions liées à cette ligne de trésorerie, donc cette délibération est anticipée à l'heure actuelle et il convient de reporter cette décision.

- **Autorisation pour la signature d'une convention avec le Centre de Gestion pour la mise en place « Régime Indemnitaire en Fonction des Sujétions Expertises et de l'Engagement Professionnel »**

Monsieur le maire explique qu'en novembre le Centre de Gestion a été consulté pour la mise en place de cette prime « au mérite ». Elle remplace une prime plus souple sur laquelle le maire avait la maîtrise, ce n'est plus le cas. Les élus doivent délibérer sur la prime pour ce qui est du montant global.

Deux primes désormais, l'une mensuelle, l'autre annuelle ou biannuelle.

Une mesure qui s'avère complexe à mettre en œuvre et à communiquer aux agents. Le Centre de gestion nous propose de signer une convention pour nous aider dans la mise en œuvre et la communication auprès des élus et des agents.

Coût : 604 € TTC pour sa prestation qui est nécessaire, le Centre de gestion sera plus à même. Ces nouvelles modalités de calcul et de versement d'éventuelles primes devront être opérationnelles en 2020.

Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Arrivée de C. Moratona

- **Délibération Modificative sur le tableau des subventions communales**

Monsieur le maire explique que la répartition des subventions auprès des associations locales a été décidée par la commission qui en a la charge. Les associations extérieures à la commune n'ont pas été prises en compte et donc lorsqu'on rajoute les montants qui leur reviennent, le plafond budgétisé est dépassé. Si l'on acte les subventions proposées pour les associations locales et extérieures, il est nécessaire de proposer une DM.

Le comité des fêtes a été augmenté significativement de 300 €.

I. Caubet : Les associations qui proposent des idées nouvelles et qui portent des projets qui impliquent plusieurs associations sont mises en avant comme Sous les platanes (spectacle pour les enfants) et l'APE cette année (courses pédestres).

Mettre l'année prochaine, la date butoir au 29 février 2020 pour pouvoir inscrire le montant de la subvention au budget.

Prélever les 900 € manquants dans les dépenses imprévues.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

JP Combret a acheté un téléphone 44,90 € TTC pour l'école. Il est nécessaire de délibérer pour le rembourser.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

- **Questions diverses**

C. Moratona : Demander à P. Delière de démissionner puisqu'il ne participe à aucune commission ou Conseil municipal et nous bloque pour atteindre le quorum. Monsieur le Maire va lui adresser un courrier pour lui demander de démissionner.

Il demande également à ce que la mairie soit fermée pour le Pont de l'Ascension. Ca a été validé aujourd'hui.

V. Sarthou signale le passage de 7 quads dans une parcelle lui appartenant à la voie romaine. Une plainte a été déposée, des plaques relevées. Demande à ce que l'on relance Saiguède pour mettre une barrière pour éviter qu'il y ait du passage et du dépôt d'ordure sauvage. Un panneau permanent pris en charge équitablement par Bonrepos et Saiguède est mis en place pour signifier l'interdiction de passage.

Un garde champêtre a été désigné sur le territoire de chasse Bonrepos-Saiguède.

Séance levée à 19h30